

Date de dépôt : 29 avril 2010

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Elisabeth Ch atelain :
Déménagement du Service pour la promotion de l'égalité**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 mars 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Depuis 1993, le Service pour la Promotion de l'E galité (SPPE) est domicilié au 2, rue de la Tannerie à Carouge. Durant la législature passée, ce service est passé sous l'égide de l'Office des droits humains, qui a pour objectif une collaboration entre les différents services qui le composent (en plus du SPPE, il y a l e Bureau du délégué aux vi olences domestiques, le Bureau de l'intégration des étrangers et la Solidarité internationale).

Au niveau du département, il a été jugé utile que les services de l'Office des droits humains soient tous regroupés, et c'est dans ce cadre que le SPPE devrait déménager.

L'éloignement du SPPE par rapport à des associations féminines avec lesquelles il collabore pourrait être dommageable et ne serait donc envisageable que s'il s'opérait dans le cadre d'un regroupement de TOUS les services et de la direction de l'Office des droits humains. Dans ce cas, il serait alors possible de mieux coordonner les p rojets communs et d'améliorer ainsi la collaboration transversale entre les services d e cet Office.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que tous les services et la direction de l'Office des droits humains seront bien regroupés sous le même toit ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'office des droits humains, créé en 2008, comporte quatre services, soit le service de la solidarité internationale, le bureau de l'intégration des étrangers, le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme et le bureau du délégué aux violences domestiques. Il a pour but, outre la prise en charge de la problématique générale du respect des droits humains, la création de synergies entre les quatre services qui lui sont rattachés.

La localisation des quatre services sur quatre sites différents ne facilite pas un bon déroulement des synergies attendues. Par conséquent, le Conseil d'Etat a décidé en septembre 2009 de regrouper cet office sur un seul site. Par opportunité récente, il a été proposé à l'office des droits humains de se regrouper dans des locaux communs. Par conséquent, le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, le bureau de l'intégration des étrangers, le bureau du délégué aux violences domestiques et le service de la solidarité internationale seront réunis au printemps 2010 à la rue Pierre Fatio n° 15, dans les anciens locaux occupés par la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève.

Dans les mêmes délais, la direction générale de l'office des droits humains quittera le 14, rue de l'Hôtel-de-Ville pour emménager dans les locaux laissés vacants par le bureau du délégué aux violences domestiques au 27, boulevard Helvétique, soit à proximité immédiate de ses services.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP